



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

MB/AF

Commission de la Santé et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2010
2. 6122 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides
 - Rapportrice: Madame Claudia Dall'Agnol
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. Présentation et examen de documents européens:
 - COM (2009) 569: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions La lutte contre le VIH/sida dans l'Union européenne et les pays voisins, 2009- 2013
 - Rapportrice: Mme Martine Mergen
 - COM /2010) 124: Communication de la Commission au Parlement européen conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relative à la position du Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les nouveaux aliments, modifiant le règlement (CE) n° 1331/2008 et abrogeant le règlement (CE) n° 258/97 et le règlement (CE) n° 1852/2001 de la Commission
 - Rapportrice: Mme Lydia Mutsch

*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, M. Jean Colombera, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean Huss, Mme Martine Mergen, M. Paul-Henri Meyers, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis remplaçant M. Jean-Paul Schaaf
M. Mars Di Bartolomeo, Ministre de la Santé
M. Pierre Misteri, Ministère de la Santé
M. Martin Bisenius, Greffe de la Chambre des Députés

Excusés : M. Marc Spautz, M. Carlo Wagner

*

Présidence : Mme Lydia Mutsch, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2010**

Le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2010 est approuvé.

2. **6122 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 24 décembre 2002 relative aux produits biocides**

Le projet de rapport établi par la rapportrice Mme Claudia Dall'Agnol est adopté par la commission avec toutes les voix moins une voix contre (M. Jean Huss).

En ce qui concerne le temps de parole en séance publique, la commission se prononce pour le modèle 1.

Il est retenu que la commission obtiendra encore communication d'une version consolidée de la directive 98/8 relative aux produits biocides dont l'annexe I comprend l'ensemble des substances inscrites jusqu'à ce jour.

3. **Présentation et examen de documents européens:**

COM (2009) 569: Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions La lutte contre le VIH/sida dans l'Union européenne et les pays voisins, 2009- 2013
- Rapportrice: Mme Martine Mergen

COM /2010) 124: Communication de la Commission au Parlement européen conformément à l'article 294, paragraphe 6, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne relative à la position du Conseil en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les nouveaux aliments, modifiant le règlement (CE) n° 1331/2008 et abrogeant le règlement (CE) n° 258/97 et le règlement (CE) n° 1852/2001 de la Commission
- Rapportrice: Mme Lydia Mutsch

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine réunion.

* * *

- La commission est saisie d'une demande d'entrevue de la Chambre des Salariés avant le débat d'orientation sur la réforme du système de pension.

La commission décide de ne pas faire droit à ce stade à cette demande; la Chambre des Salariés sera informée en ce sens en précisant que la commission se réserve la possibilité d'y revenir pendant la procédure d'instruction du projet de loi en cours d'élaboration et plus particulièrement dans le cadre d'éventuelles auditions avec les différents interlocuteurs qui pourraient être organisées à cette occasion.

- La commission est encore saisie d'une demande de l'initiative "Luxembourg sans OGM" tendant à voir organiser une réunion des commissions parlementaires de la Santé, de l'Agriculture et du Développement durable avec M. Percy Schmeiser, agriculteur canadien et prix Nobel alternatif.

La commission décide de ne pas donner suite à cette demande sous forme d'une réunion de commission en due forme, mais sous forme d'une rencontre informelle entre les requérants et des membres de la commission, en l'occurrence MM. Eugène Berger et Jean Colombera.

La Commission estime encore que, pour éviter tout précédent, cette rencontre informelle ne devrait pas se tenir dans l'enceinte de la Chambre, mais dans des locaux à désigner par l'organisateur, à savoir l'Initiative prénommée.

MM. les présidents de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural et de la Commission du Développement durable seront informés de ce qui précède et de la possibilité que des membres de leurs commissions s'associent à cette rencontre.

- La prochaine réunion aura lieu le jeudi, 3 juin 2010 à 9.00 heures. A l'ordre du jour figureront les documents européens non traités dans la présente réunion et un exposé de M. le Ministre de la Sécurité sociale sur l'état actuel d'avancement des travaux préparatoires en vue de la réforme de l'assurance maladie.

Luxembourg, le 21 mai 2010

Le Secrétaire,
Martin Bisenius

La Présidente,
Lydia Mutsch